

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 2 mai 2016

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le deuxième jour de mai deux mille seize (2016) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	absent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Chantale Théberge secrétaire-trésorière adjointe, rédige le procès-verbal.

2016-05-99.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - a. Session régulière 4 avril 2016
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Règlement no 84-15 - Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1
 - 4.3 Demande de commandite - Club de Golf de Cacouna

- 4.4 Accusé réception - Bureau du Député de Rivière-du-Loup -Témiscouata
 - 4.5 Règlement no 210-16 - Portant sur la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil de la MRC Rivière-du-Loup
 - 4.6 Règlement no 211-16 - Décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses pour des fonctions concernant tous les membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup à l'exception de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 4.7 Congrès ADMQ
 - 4.8 Expo-Génisses - Demande de commandite
 - 4.9 Corps de cadets 2785 de Rivière-du-Loup - Campagne de financement
 - 4.10 MMQ - Ristourne
 - 4.11 Fondation Annette Cimon Lebel - Commandite
 - 4.12 Avis de motion - Modification au règlement de tarification no 80-15
 - 4.13 Cours premiers soins et achat défibrillateur
 - 4.14 Proclamation de la Campagne Annuelle de Promotion de la Santé Mentale 2016-2017
 - 4.15 Tribunal administratif – Décision
 - 4.16 Ville de Rivière-du-Loup - Projet de centralisation du CISSS du Bas-Saint-Laurent
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Ministère de la Sécurité publique - Offre de paiement internet
 - 5.3 Démission – Michaël Picard
 - 5.4 Soumissions - Réparation camion et détecteur de gaz
 - 5.5 Avis de motion - Règlement abrogeant le règlement no 81-15 relatif à la prévention incendie
6. TRANSPORT
- 6.1 Commission Régionale du Port de Gros-Cacouna – Membre 2016
 - 6.2 CN - Accusé réception
 - 6.3 LGP - Stratégies immobilières - Publication parc industriel
 - 6.4 Entente de collaboration en vue de développer la zone Industriale-Portuaire de Cacouna
 - 6.5 Remerciements – Route Verte
 - 6.6 Subvention à l'amélioration du réseau routier municipal - Demande de subvention
 - 6.7 Côte Roy - Évolution du dossier
 - 6.8 Gouvernement du Canada - Projet pilote sécurité maritime du Canada
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020
 - 7.2 Réception provisoire des travaux et paiement no 5 - Rue de la Grève
 - 7.3 Soumissions - Ph mètre, tampon, programmation et calibration station de pompage SP-3, 4, 5
 - 7.4 MSI - Rapport évaluation des bassins aérés

- 7.5 Avis de motion - Règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égout
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Dérogation mineure - 61, rue de la Fabrique
 - 8.3 Dérogation mineure - 513, rue du Patrimoine
 - 8.4 CPTAQ - Demande du MTQ - Décision préliminaire
 - 8.5 CPTAQ - Demande MRC de Rivière-du-Loup - Décision
 - 8.6 CPTAQ - Demande d'Oléoduc Énergie Est Ltée
9. LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Règlement no 212-16 - Concernant la désignation d'équipements comme caractère supralocal dont certains de la Ville de Rivière-du-Loup, ainsi que l'établissement des règles applicables à leur gestion et au financement de leurs dépenses d'exploitation pour les années 2016 à 2020
 - 9.3 Règlement no 213-16 - Concernant la désignation d'équipements ayant un caractère supralocal, soit le parc linéaire du Petit-Témis et le parcours cyclables de la route Verte de l'Estuaire, ainsi que l'établissement des règles applicables à leur gestion et au financement de leurs dépenses pour les années 2016 à 2020
 - 9.4 Modifications au règlement no 82-15 – Décrétant des travaux pour le réaménagement de la bibliothèque municipale de Cacouna dans la sacristie de l'église St-Georges de Cacouna
 - 9.5 Avis de convocation - Assemblée générale Tourisme Rivière-du-Loup
 - 9.6 Corporation de développement de Cacouna - Plan d'action 2016-2017
- Rapport annuel 2015
 - 9.7 Offre de service Carl Charron, architecte - Centre des loisirs
 - 9.8 Montage lumineaire – Bibliothèque
 - 9.9 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé - Cotisation
10. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 6 juin 2016
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-05-100.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2016

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 4 avril 2016 soit adopté en sa forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur Rémi Beaulieu se retire pour ce point.

2016-05-101.4.1 Ratification des déboursés d'avril 2016 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 30 mars au 26 avril 2016 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 337 615.98\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./ sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2016-05-102.4.2 Règlement no 84-15 - Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le règlement no 84-15 est et soit adopté et que le conseil ordonne et décrète par le règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NO 84-15

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**RÈGLEMENT NO 84-15
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 26-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE
TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

1.- L'article 2 du règlement no 26-09 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilingue autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2.- Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

2016-05-103.4.3 Demande de commandite - Club de Golf de Cacouna

Le club de golf de Cacouna adresse une demande de commandite pour le tournoi 2017 ainsi qu'une demande pour l'année 2016 afin d'atteindre le retour à l'équilibre budgétaire. Le club de golf a l'intention de promouvoir davantage le footgolf et de faire l'amélioration du parcours pour satisfaire une plus grande clientèle.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la demande du Club de Golf de Cacouna;

Attendu que le club de golf de Cacouna est un organisme de notre municipalité;

Attendu que ledit club désire le retour de son équilibre budgétaire en 2016;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme 1 000\$ pour l'année 2016 au Club de Golf de Cacouna en commandite afin de promouvoir le footgolf.

4.4 Accusé réception - Bureau du Député de Rivière-du-Loup - Témiscouata

M. Dennis Pelletier, attaché politique du Bureau du député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Ministre délégué aux Affaires maritimes, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent accuse réception de notre résolution intitulé « Demande de citoyens-Internet haute vitesse ».

4.5 Règlement no 210-16 - Portant sur la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil de la MRC Rivière-du-Loup

Le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté, à sa séance ordinaire du 17 mars dernier, le règlement no 210-16 portant sur la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup.

4.6 Règlement no 211-16 - Décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses pour des fonctions concernant tous les membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup à l'exception de la Ville de Rivière-du-Loup

Le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté, à sa séance ordinaire du 17 mars dernier, le règlement no 211-16 portant sur la rémunération et l'allocation des dépenses pour des fonctions concernant tous les membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup à l'exception de la Ville de Rivière-du-Loup.

2016-05-104.4.7 Congrès ADMQ

Dépôt de la programmation du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin prochain à Québec.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Madeleine Lévesque directrice générale assiste au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec du 15 au 18 juin 2016 à Québec.

Que le conseil accepte d'en défrayer les coûts d'inscription de 503\$ plus taxes.

Que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

2016-05-105.4.8 Expo-Génisses - Demande de commandite

Le comité organisateur de la 16e édition de l'Expo-Génisses des Jeunes Ruraux de l'Isle-Verte nous adresse une demande de commandite pour la tenue de l'événement le 29 mai prochain à la ferme Les Arpents Verts de Cacouna.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 50\$ en commandite à Expo-Génisses pour l'année 2016.

2016-05-106.4.9 Corps de cadets 2785 de Rivière-du-Loup - Campagne de financement

M. Baren Murray, capitaine pour le Corps de Cadets 2785 de Rivière-du-Loup, nous adresse une demande de commandite dans le cadre de leur campagne de financement. Deux jeunes de Cacouna font partie dudit Corps de cadets.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 100\$ en commandite au Corps de cadets 2785 de Rivière-du-Loup pour l'année 2016.

4.10 MMO - Ristourne

Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale de la Mutuelle des municipalités du Québec nous a expédié un chèque au montant de 4 664\$ représentant la ristourne pour l'année 2015.

2016-05-107.4.11 Fondation Annette Cimon Lebel - Commandite

Mesdames Valérie et Mélissa Berger présidentes d'honneur de la Fondation Annette Cimon Lebel nous invite au 21^e Tournoi de golf qui se déroulera vendredi le 10 juin 2016 au Club de golf de Rivière-du-Loup.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 100\$ en commandite à la Fondation Annette Cimon Lebel pour l'année 2016.

4.12 Avis de motion - Modification au règlement de tarification no 80-15

Monsieur Rémi Beaulieu, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement no 80-15 concernant la tarification.

2016-05-108.4.13 Cours premiers soins et achat défibrillateur

Madame Ginette Laflamme, coordonnatrice planification « Formation Urgence Vie » nous a transmis le certificat du cours de « Secourisme en milieu de travail » que madame

Chantale Théberge a suivi et réussi selon les normes. Ce certificat est valable pour une durée de 3 ans.

Dépôt d'une soumission de la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage pour l'achat d'un défibrillateur ainsi que les accessoires pour un montant 2 630.50\$ plus taxes soit la somme de 3 024.42\$.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage pour l'achat d'un défibrillateur ainsi que les accessoires pour un montant de 2 630.50\$ plus taxes.

2016-05-109.4.14 Proclamation de la Campagne Annuelle de Promotion de la Santé Mentale 2016-2017

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Santé mentale Québec-Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « etrebiendanssatete.ca »;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smg-bsl.org);
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de la promotion de la santé mentale lors du conseil municipal.

Par conséquent, je Ghislaine Daris, mairesse de Cacouna, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de

Cacouna et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

2016-05-110.4.15 Tribunal administratif - Décision

Le Tribunal administratif du Québec nous a adressé une copie certifiée de la décision rendu dans le dossier du 793, rue du Patrimoine.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de rembourser les taxes et intérêts (à partir de la valeur fixée par le jugement) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à ce jour dans le dossier du 793, rue du Patrimoine.

2016-05-111.4.16 Ville de Rivière-du-Loup - Projet de centralisation du CISSS du Bas-Saint-Laurent

La Ville de Rivière-du-Loup nous a transmis une résolution afin que notre municipalité puisse appuyer leur désaccord auprès du CISSS du Bas-Saint-Laurent concernant le projet de centralisation des analyses biomédicales.

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région;

Attendu que le transfert de ces analyses à Rimouski pourrait avoir pour effet d'occasionner des délais dans le début des traitements requis aux patients du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) et sa clientèle externe;

Attendu qu'un tel projet se traduirait par une perte d'expertise au CHRGP et qu'il affaiblirait ainsi cet établissement comme pôle régional en matière de santé;

Attendu que ce projet occasionnerait une perte de services de proximité;

Attendu qu'une telle centralisation de ces analyses se traduirait à moyen terme par une perte potentielle de 35 emplois bien rémunérés au CHRGP;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna appuie la Ville de Rivière-du-Loup et exprime au CISSS du Bas-Saint-Laurent son désaccord avec le projet de centralisation à un seul endroit des analyses biomédicales et lui demande de maintenir le statu quo, afin de maintenir l'ensemble des activités d'analyses biomédicales actuelles au Centre hospitalier régional du Grand-Portage de Rivière-du-Loup.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

5.2 Ministère de la Sécurité publique - Offre de paiement internet

Madame Catherine Fournier, directrice Ministère de la Sécurité publique, nous informe qu'une modification au mode de paiement de la facture des services de la Sûreté du Québec.

Cette facture est dorénavant payable via le site internet d'une institution financière.

2016-05-112.5.3 Démission - Michaël Picard

M. Michaël Picard a expédié au Directeur du service d'incendie une correspondance l'informant qu'il quitte ses fonctions de pompier volontaire pour des raisons personnelles et professionnelles.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adresse ses remerciements à monsieur Michaël Picard pour les services rendus au sein de la Brigade Incendie de Cacouna.

2016-05-113.5.4 Soumissions - réparation camion et détecteur de gaz

- Dépôt d'une soumission pour l'achat d'un détecteur multigaz -1425.00\$ plus taxes
- Dépôt d'une soumission pour la réparation du détecteur de gaz -2653.94\$ plus taxes
- Dépôt d'une soumission pour la réparation du camion Suberban -1942.79\$ plus taxes

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les soumissions suivantes et autorise monsieur Claude Lévesque à effectuer les achats :

R.M.G. Prévention	détecteur de 4 gaz MSA altair 4	1425.00 plus taxes
Service Bérubé	réparation Suberban	1942.79\$ plus taxes

5.5 Avis de motion - Règlement abrogeant le règlement no 81-15 relatif à la prévention incendie

Madame Suzanne Rhéaume, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement abrogeant le règlement no 81-15 relatif à la prévention incendie.

6. TRANSPORT

2016-05-114.6.1 Commission Régionale du Port de Gros-Cacouna - Membre 2016

Madame Marie-Josée Huot, secrétaire-trésorière de la Commission Régionale du Port de Gros-Cacouna nous avise qu'elle doit constituer le registre officiel des membres pour l'année 2016 et procède présentement à sa campagne annuelle de recrutement de membres.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler son adhésion à la Commission Régionale du Port de Gros-Cacouna pour 2016 au montant de 200.00\$.

Que monsieur Gilles D'Amours soit nommé représentant de la municipalité au sein de la Commission Régionale du Port de Gros-Cacouna.

6.2 CN - Accusé réception

Madame Marie-Thérèse Houde du CN accuse réception de notre résolution concernant le projet de développement pour la zone industrialo-portuaire de Cacouna.

6.3 LGP - Stratégies immobilières - Publication parc industriel

M. Christian Denis, Directeur du Développement des affaires et Coordonnateur du RPIQ (répertoire des parcs industriels du Québec) de Stratégies immobilières nous adresse sa reconnaissance pour la confiance que nous avons témoignée envers son grand projet qu'est celui du répertoire des parcs industriels du Québec.

2016-05-115.6.4 Entente de collaboration en vue de développer la zone Industriale-Portuaire de Cacouna

Dépôt de l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrielo-portuaire de Gros-Cacouna.

Attendu que dans le cadre du plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime du Québec, le gouvernement du Québec entend relancer l'économie québécoise, particulièrement le secteur manufacturier, en développant des zones industrielo-portuaires;

Attendu que le gouvernement du Québec vise à développer des zones industrielo-portuaires au Québec en vue de favoriser la création d'emplois et le développement régional, d'augmenter les exportations québécoises, de réduire les impacts environnementaux du transport des marchandises et des matières premières ainsi que d'améliorer les infrastructures portuaires et les interfaces avec les réseaux terrestres;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, à intégrer les principes de développement durable dans ses activités;

Attendu que le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) prévoit mettre sur pied des comités locaux afin de permettre la concertation, la mobilisation et la participation des principaux acteurs régionaux concernés et susceptibles de favoriser la réalisation de projets industriels et logistiques dans les zones industrielo-portuaires;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le protocole d'entente proposé.

Que madame Ghislaine Daris soit autorisée à signer pour le conseil de la Municipalité de Cacouna ledit protocole.

Que mesdames Ghislaine Daris et Madeleine Lévesque respectivement mairesse et directrice générale soient les représentantes du conseil au sein du comité local.

Cette résolution annule la résolution 2016-01-12.6.2 Entente-Zone industrielo-portuaire de Gros-Cacouna.

6.5 Remerciements - Route Verte

Madame Lucie Lanteigne, directrice générale Vélo Québec Association, nous remercie pour notre implication et notre engagement dans le cadre de la campagne « Sauvons notre Route verte ».

2016-05-116.6.6 Subvention à l'amélioration du réseau routier municipal - Demande de subvention

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna a une problématique d'asphaltage du Petit rang 2;

Considérant les coûts onéreux des travaux à effectuer ;

Considérant qu'en obtenant une subvention, le conseil pourrait faire des travaux sur cette rue et améliorer la situation;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au député de Rivière-du-Loup monsieur Jean D'Amour, une subvention discrétionnaire d'un montant de 25 000\$ pour faire des travaux d'amélioration sur cette rue afin de la rendre plus sécuritaire pour nos citoyens.

6.7 Côte Roy - Évolution du dossier

Madame Ghislaine Daris mairesse informe la population de l'évolution du dossier de la Côte Roy.

2016-05-117.6.8 Gouvernement du Canada - Projet pilote sécurité maritime du Canada

Le gouvernement du Canada sollicite notre participation et notre collaboration à l'initiative de planification d'intervention localisée, projet pilote qui vise à renforcer le système de sécurité maritime du Canada, déjà très rigoureux.

On nous invite à assister aux séances d'engagement à venir, où nous pourrions en apprendre davantage sur l'initiative et la façon d'y participer.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme madame Ghislaine Daris mairesse pour le représenter au sein du projet pilote du Gouvernement du Canada axé sur les risques pour la préparation et l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures par des navires.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 *Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles est déposé et disponible pour consultation sur le site internet de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que copie papier disponible pour consultation sur les heures d'ouvertures au bureau municipal.

2016-05-118.7.2 Réception provisoire des travaux et paiement no 5 - Rue de la Grève

Dépôt de la recommandation de paiement no 5 pour les travaux de la rue de la Grève ainsi l'acceptation provisoire des travaux.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la réception provisoire des travaux de la rue de la Grève.

Que le conseil autorise le versement de 75% de la retenue de garantie plus taxes applicables soit la somme de 79 013.30\$ plus taxes soit la somme de 90 845.54\$ et ce, à même le règlement d'emprunt no 76-15 et ce, conditionnellement à la réception des quittances.

2016-05-119.7.3 Soumissions - Ph mètre, tampon, programmation et calibration station de pompage SP-3, 4, 5

Dépôt de soumissions :

- « Les Services JFL Inc. » pour la programmation des modes de calibration automatique en bas niveau pour 3 postes de pompage au montant de 1607.80\$ plus taxes.

-Veolia analyseur PH et tampon, sol Ph4 296.84\$ plus taxes

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les soumissions suivantes :

Les Services JFL Inc.	calibration automatique 3 postes de pompage	1607.80\$ plus taxes
Veolia	analyseur de ph et tampon, ph4	296.84\$ plus taxes

7.4 MSI - Rapport évaluation des bassins aérés

Ce point est reporté à une date ultérieure.

7.5 Avis de motion - Règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égout

Madame Francine Côté, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement abrogeant le règlement no 65-13 relatif aux rejets dans le réseau d'égout.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2016-05-120.8.2 Dérogation mineure - 61, rue de la Fabrique

Dépôt d'une demande de dérogation mineure pour le garage du 61 rue de la Fabrique. La marge de recul latérale du garage isolé est inférieure à la distance minimale actuellement prescrite au règlement de zonage qui est de 1.0 mètre. Il en est de même pour la marge de recul arrière qui est inférieure à la distance minimale prescrite au règlement de zonage actuel (2.0 mètres). Toutefois lors de la construction de cette bâtisse en 2008, la marge de recul arrière alors prescrite était de 1.5 mètres. Après vérifications sur le terrain, entre la limite de lot arrière et la dalle de béton formant la fondation du garage, on retrouve 1.51 mètres. Cependant, nous ne pouvons considérer cette distance, car la définition des marges de recul, au règlement de zonage actuellement en vigueur, correspond au calcul de la distance retrouvée entre la ligne de lot et la surface extérieure du revêtement mural du bâtiment. Il y a donc non-conformité pour la marge de recul latérale et celle arrière du garage en rapport avec la réglementation municipale prescrite présentement. Donc, la demande consiste à permettre l'implantation dérogatoire actuelle qui est de 14 cm dans la marge latérale et de 9 cm dans la marge arrière.

Après avoir entendu les commentaires des personnes présentes,

Considérant que le propriétaire a acheté une résidence, lequel avait construit un garage en fonction de la réglementation en vigueur en 2008;

Considérant que selon le relevé de l'arpenteur le garage situé au coin sud et ouest du terrain n'est pas conforme avec la réglementation actuelle et dérogatoire de 9 et 14 cm, et que le nouveau propriétaire désire régulariser le tout;

Considérant que le point de départ pour le calcul des distances n'était pas situé spécifiquement à partir du revêtement en 2008 et que l'implantation a probablement été faite de bonne foi étant donné la complexité associée à la forme irrégulière du terrain;

Considérant que la dérogation peut être considérée comme mineure et qu'elle a peu d'impact pour les voisins;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de dérogation mineure pour le 61, rue de la Fabrique permettant l'implantation du garage à une distance plus rapprochée de 14 cm dans la marge latérale et de 9 cm dans la marge arrière.

2016-05-121.8.3 Dérogation mineure - 513, rue du Patrimoine

Le propriétaire du 513 rue du Patrimoine demande de démolir les bâtiments annexes actuels situés sur le site du garage à construire. Il veut construire un nouveau garage de 22 X 28 (57.2 mètres carrés) qui serait, en son point le plus avancé à 3,8 mètres en débordement dans la cour avant. Le garage serait toutefois moins avancé que le garage actuel. Il y aura également une remise à bois du côté ouest du terrain (2.56m X 9.30m). Cette remise n'est toutefois pas dérogatoire. La demande consiste à autoriser le débordement dans la cour avant de 3,8 mètres.

Après avoir entendu les commentaires des personnes présentes,

Considérant que le propriétaire désire remplacer un garage existant par un plus grand mais plus en retrait de la route;

Considérant que le droit acquis est perdu lors de la démolition mais que le nouveau garage serait plus en retrait que l'actuel;

Considérant qu'il s'agit d'un grand terrain et que le garage ne représente pas une nuisance pour le voisinage et pour l'apparence perçue depuis la rue;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de dérogation mineure du 513 rue du Patrimoine autorisant la construction d'un garage qui sera de 3.8 mètres avancé dans la cour avant.

8.4 CPTAQ - Demande du MTO - Décision préliminaire

Dans le cadre de travaux visant le remplacement d'un ponton sur la route Grandmaison, le Ministère des Transports du Québec s'est adressé à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec afin d'être autorisé à utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'un canal de dérivation, un emplacement d'une superficie approximative 242 mètres carrés correspondant à une partie des lots 4 984 074 et 4 985 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata. L'autorisation est sollicitée pour une période de deux ans.

La Commission de Protection du territoire agricole du Québec nous indique que son orientation préliminaire à l'égard de cette demande serait d'autoriser cette demande.

8.5 CPTAQ - Demande MRC de Rivière-du-Loup- décision

La Commission de Protection du territoire agricole du Québec autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour les fins spécifiques (camping nature), les lots 4 983 959, 4 983 966, et 4 984 905 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière du Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna, d'une superficie approximative de 59,2 hectares (selon la rénovation cadastrale) et à certaines conditions soit :

- Aucune infrastructure permanente ne devra être érigée par le site visé, soit une construction avec une fondation et service d'utilité publique, à l'exception d'un seul bloc sanitaire. Toute autre installation temporaire peut être utilisée à l'année pour les fins spécifiques recherchées.
- Advenant la cessation des activités autorisées durant une période de plus d'une année, la décision deviendra inopérante et de nul effet.
- Si l'activité cesse, les installations temporaires devront être enlevées du site et le site devra être réaménagé à des fins d'agriculture, dans un délai de 6 mois.

8.6 CPTAQ - Demande d'Oléoduc Énergie Est Ltée

La Commission de Protection du territoire agricole du Québec nous avise que suite à la demande qu'Oléoduc Énergie Est Ltée a déposé, elle suspend l'analyse des dossiers 408405 à 408466 à l'exception des dossiers 408458(Cacouna), 408459, 408460 et 408465 dans lesquels un désistement de la demande a été produit.

Informe la demanderesse et les intéressés que l'analyse de ces dossiers ne commencera que lorsque les lacunes observées auront été corrigées à la satisfaction de la Commission.

9. LOISIRS ET CULTURE

2016-05-122.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Marie Brisson, Technicien en loisirs et culture.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les demandes suivantes :

- Autorise les contrats suivants pour la St-Jean Baptiste :

Éric Guay	chansonnier	450.00\$
Royal Pyrotechnie	feux d'artifice	1 457.60\$ plus taxes
Colorey	maquillage enfants	120.00\$ plus taxes
Animation de l'Est	location de console de son et de lumières DEL	85.00\$ plus taxes
Amusements Cyclone	Location de jeux gonflables	990.00\$ plus taxes

- Autorise également le paiement d'acompte pour la réservation de ceux-ci.
- Achat de 6 tables pliantes et brunes à 79.99\$ chacune plus taxes
- Approbation des contrats pour les arbitres et entraîneurs de soccer comme suit :
 - o entraîneurs de soccer 15\$ la fois
 - o entraîneurs de soccer lors de tournois 10\$ la fois
 - o 12\$ la fois comme assistant pour les 5-6 ans
 - o 10\$ la fois comme assistant pour les 3-4 ans
 - o 15\$ la fois comme arbitre
- L'achat de chandail pour le terrain de jeux lorsque le nombre sera connu
- Formation moniteurs avertis pour 3 candidates - 82.95\$ plus taxes chacune
- Embauche coordonnatrice terrain jeux : Kim Lebel 37.5 heures/semaine @ 13.00\$/l'heure et 6 heures de préparation des sorties et des transports
- Embauche 2 monitrices du terrain jeux
 - Jessica Ouellet 10.80\$/l'heure
 - Amélie Marquis 10.80\$/l'heure
- 35 heures/semaine/chacune conditionnellement à la réception du nombre suffisant d'inscriptions pour l'été
- Embauche 1 responsable du service de garde -Vanessa Paradis 35 heures/semaine @10.80\$/l'heure

9.2 Règlement no 212-16 - Concernant la désignation d'équipements comme caractère supralocal dont certains de la Ville de Rivière-du-Loup, ainsi que l'établissement des règles applicables à leur gestion et au financement de leurs dépenses d'exploitation pour les années 2016 à 2020

La MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis le règlement 212-16 adopté à la séance du 21 janvier dernier concernant la désignation d'équipements comme ayant un caractère supralocal, dont certains de la Ville de Rivière-du-Loup, ainsi que l'établissement des règles applicables à leur gestion et au financement de leurs dépenses d'exploitation pour les années 2016 à 2020.

9.3 Règlement no 213-16 - Concernant la désignation d'équipements ayant un caractère supralocal, soit le parc linéaire du Petit-Témis et le parcours cyclables de la route Verte de l'Estuaire, ainsi que l'établissement des règles applicables à leur gestion et au financement de leurs dépenses pour les années 2016 à 2020

La MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis le règlement 213-16 adopté à la séance du 21 janvier dernier concernant la désignation d'équipements comme ayant un caractère supralocal, soit le parc linéaire du Petit-Témis et le parcours cyclable de la Route verte de l'Estuaire, ainsi que l'établissement des règles applicables à leur gestion et au financement de leurs dépenses pour les années 2016 à 2020.

2016-05-123.9.4 Modifications au règlement no 82-15 - Décrétant des travaux pour le réaménagement de la bibliothèque municipale de Cacouna dans la sacristie de l'église St-Georges de Cacouna

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les modifications apportées au règlement 82-15 comme suit :

Remplacer l'Article 3 comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 496 600 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 248 300 \$, sur une période de cinq (5) ans, et à affecter une somme de 248 300 \$ provenant du fonds général.

Remplacer l'Article 6 comme suit:

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, la subvention au montant de 248 300\$ du Ministère de la Culture et des Communications en

vertu du programme « Aide aux immobilisations » qui lui sera versée pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement sur une période de cinq (5) ans.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

9.5 Avis de convocation - Assemblée générale Tourisme Rivière-du-Loup

Invitation à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Rivière-du-Loup qui aura lieu le 24 mai prochain à 14 h à l'école de musique Alain-Caron.

9.6 Corporation de développement de Cacouna : - Plan d'action 2016-2017 - Rapport annuel 2015

Dépôt du plan d'action 2016-2017 et du rapport annuel 2015 qui ont été présentés à l'assemblée générale de la Corporation de développement de Cacouna.

2016-05-124.9.7 Offre de service Carl Charron, architecte - Centre des loisirs

Atelier 5 (Carl Charron architecte) a présenté une soumission pour l'étude d'avant-projet - Bâtiment du centre des loisirs. Pour exécuter la phase 3 - dossier préliminaire un montant de 15 240\$ plus taxes est demandé.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a comme objectif de construire un nouveau centre des loisirs en 2017;

Attendu qu'un comité a été formé pour analyser les besoins;

Attendu que les besoins réels ont été fournis à Atelier 5 afin de poursuivre la réflexion;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la proposition d'Atelier 5 pour la préparation des plans préliminaires du Centre des loisirs pour un montant de 15 240 \$ plus taxes.

2016-05-125.9.8 Montage luminaire - Bibliothèque

Dépôt d'une soumission de Maxi Luminaire Rivière-du-Loup pour un montage luminaire sur mesure tableau aluminium 56". Bras de montage avec extension de 6" du mur et pivot, éclairage au DEL 3000K, diffuseur givré et driver pour alimentation pour un coût de 624\$ plus taxes.

Il est proposé par madame Francine Côté
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Maxi-Luminaire pour l'installation d'un montage au Del afin d'éclairer l'œuvre d'art convenablement pour un coût de 624\$ plus taxes.

Qu'un électricien soit demandé pour en faire l'installation lorsque reçu.

2016-05-126.9.9 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé - Cotisation

Dépôt du renouvellement de la cotisation du réseau Québécois de Villes et Villages en santé.

Il est proposé par madame Francine Côté
et appuyé à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler son adhésion à Réseau Québécois de Villes et Villages en santé et accepte d'en défrayer les coûts de renouvellement de 50\$.

10. INFORMATIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-05-127.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 8h50 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Chantale Théberge, sec.-trés. adjointe

Ghislaine Daris, mairesse
